



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/46/L.1  
21 octobre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-sixième session  
Genève, 18 octobre 1999  
Point 8 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION**

Rapporteur : M. Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)

**Orateurs :**

Président sortant	Pologne
Président nouvellement élu	Éthiopie
Secrétaire général de la CNUCED	Inde
Zambie (pour le Groupe des 77 et la Chine)	Japon
Finlande (pour l'Union européenne)	Indonésie
Fédération de Russie	Suisse
Bélarus	Chine
États-Unis d'Amérique	Bangladesh
Secrétariat	Malaisie
Colombie (pour le Groupe latino-américain et caraïbe)	FMI
République islamique d'Iran (pour le Groupe asiatique et la Chine)	CISL
Afrique du Sud (pour le Groupe africain)	Pakistan
	Thaïlande

*Note à l'intention des délégations*

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le vendredi 5 novembre 1999**, à la :

Section d'édition de la CNUCED, Bureau E.8106,  
télécopieur : 907 0056, téléphone : 907 5656/5655

## INTRODUCTION

### Déclarations liminaires

1. **Le Président sortant, Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-cinquième session**, a dit que parmi les événements marquants de l'année écoulée figuraient la réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la quarante-cinquième session du Conseil et l'intense débat qui avait eu lieu sur les incidences de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement, la réunion tenue conjointement avec l'Assemblée générale par vidéoconférence, qui avait clairement démontré que la CNUCED avait su moderniser son système de communication et ses méthodes de travail, et le Sommet "Partenaires pour le développement" de Lyon, dont le caractère novateur pouvait inspirer d'autres institutions du système des Nations Unies. Au cours de l'année, le Conseil avait su instaurer un climat de compréhension et de coopération entre les groupes qui avait permis d'aborder de façon constructive et sans esprit d'affrontement des questions d'une grande importance. Il avait en particulier mis en oeuvre les résultats des réformes du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, passé en revue l'application des résultats de l'examen à mi-parcours, négocié et arrêté les questions de fond de l'ordre du jour de la dixième session de la Conférence et réglé les questions d'organisation de celle-ci, et assisté au lancement de la préparation de cette dixième session, avec notamment la constitution par le Groupe des 77 de son propre comité préparatoire et la tenue des réunions ministérielles de ce groupe.

2. Il était particulièrement satisfaisant d'avoir pu résoudre la difficile question du financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED. La décision prise à cet égard avait permis d'élargir la participation de ces pays aux travaux de la CNUCED, mais il fallait bien entendu encore améliorer la qualité et la structure des réunions d'experts. Un certain nombre de problèmes restaient en suspens, dont le programme de travail du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, la question du recouvrement des coûts, et la préparation de la dixième session de la Conférence. Cette préparation se déroulait d'ailleurs selon le calendrier prévu, grâce notamment à la publication à temps pour les réunions ministérielles régionales du rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence (TD/380). Les réflexions personnelles du Secrétaire général

consignées dans le rapport inciteraient tout un chacun à réfléchir sérieusement aux orientations futures de la CNUCED, ainsi qu'à la conception traditionnelle des modèles de développement.

3. Le **Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-sixième session** a dit que, à l'approche de la dixième session de la Conférence, les travaux du Conseil s'inscriraient dans le contexte de l'évolution de la CNUCED, laquelle avait suivi les transformations de l'économie mondiale depuis sa création en 1964. Les États membres mêmes étaient responsables des orientations futures de l'organisation, et ils devaient adopter une approche réaliste et pragmatique, sans ignorer qu'il existait un certain degré de concurrence institutionnelle et financière même au sein du système des Nations Unies. La CNUCED devait se positionner de façon à répondre aux besoins en matière de développement de tous ses membres; ses travaux de recherche et d'analyse étaient largement appréciés, et elle pouvait apporter une contribution utile à la préparation des négociations commerciales multilatérales. Concernant la préparation de la dixième session de la Conférence, l'objectif serait d'élaborer un texte d'ici à la vingt-troisième réunion directive du Conseil, prévue le 17 décembre, et d'en définir au moins les grandes lignes d'ici à la tenue de la Conférence ministérielle de l'OMC.

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit qu'un certain nombre de déclarations et d'événements récents semblaient dénoter une tendance croissante de la communauté internationale à se préoccuper des problèmes dont la CNUCED se faisait depuis longtemps l'écho, ce qui laissait bien augurer de la dixième session de la Conférence. La baisse récente des cours boursiers avait montré que le plus grand danger résidait dans l'autosatisfaction et dans le refus de tirer des enseignements de la récente crise financière. Le retour de l'instabilité justifiait les avertissements exprimés par le passé par le secrétariat de la CNUCED. Dans des déclarations récemment prononcées à Washington et à Marrakech, le Directeur général du FMI avait souligné la priorité élevée qui devait être accordée à la lutte contre la pauvreté, le Président de la Banque mondiale avait insisté sur l'aggravation des inégalités dans et entre les pays, et le Directeur général de l'OMC avait demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux besoins des pays en développement dans les futures négociations commerciales. La tendance qui apparaissait ainsi était donc une tendance à une prise de conscience

collective croissante de la complexité des problèmes de développement, qui allait dans le sens de l'analyse que défendait le secrétariat de la CNUCED depuis dix ans.

5. Cette analyse avait mis en lumière un certain nombre de carences et d'insuffisances, aux niveaux national et mondial, qui faisaient obstacle au développement. Premièrement, l'instabilité croissante du système financier international signifiait que, à moins que des mesures, nationales et internationales, ne soient prises pour réguler et contrôler les flux financiers internationaux, la capacité de destruction de cette instabilité augmenterait elle aussi. Deuxièmement, les asymétries inhérentes au système commercial alourdissaient le coût de l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial, tout en limitant les avantages de cette intégration. Troisièmement, l'instabilité financière et l'instabilité des taux de change étaient étroitement liées, et en fait s'alimentaient l'une l'autre, d'où il résultait qu'un traitement intégré des questions commerciales et des questions financières était indispensable pour concevoir des politiques nationales et mondiales cohérentes. Quatrièmement, les insuffisances de l'offre et les faiblesses institutionnelles dans les pays en développement limitaient l'efficacité du mécanisme de formation des prix et imposaient d'accorder une plus grande attention au renforcement des capacités institutionnelles, à une action et à une intervention publiques volontaristes, et à l'octroi aux pays en développement d'une plus grande flexibilité dans l'application des accords et arrangements internationaux. Enfin, les imperfections des mécanismes mondiaux et les faiblesses structurelles dans les pays en développement se combinaient pour limiter la croissance dans ces pays, creuser les écarts et aggraver la pauvreté. Dans son analyse, la CNUCED avait toujours insisté sur l'interdépendance de ces questions, approche qui avait été rendue possible par la vaste portée de ses mandats.

6. La préparation de la dixième session de la Conférence se déroulait de façon satisfaisante et selon le calendrier prévu. Si l'on parvenait à un accord sur un texte de base d'ici à la vingt-troisième réunion directive du Conseil, en décembre, la Conférence pourrait alors être consacrée à une réflexion approfondie sur l'expérience du développement, en vue de déterminer des priorités claires pour le commerce et le développement à partir d'une approche pratique construite sur des éléments tels que la mise en valeur des ressources humaines et la coopération technique. Une telle

approche permettrait également de poser les jalons de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, dont il fallait espérer qu'elle aboutirait à des engagements concrets en faveur de ces pays.

7. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (Zambie) a dit que la quarante-sixième session du Conseil marquait une étape importante pour la CNUCED dans le contexte de la préparation de la dixième session de la Conférence. D'importantes questions devaient être abordées, dont l'interdépendance, le suivi du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la préparation de la dixième session de la Conférence et celle de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en 2001. Le Groupe des 77 se félicitait de l'excellente documentation établie par le secrétariat pour la session et se préparait à contribuer à la rédaction, au Comité plénier, du texte devant être soumis à la Conférence.

8. Le représentant de la **Finlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que celle-ci était prête à coopérer pleinement avec ses partenaires et à contribuer au lancement de la préparation de la dixième session de la Conférence au sein du Comité préparatoire. Concernant la déclaration faite par le Secrétaire général de la CNUCED, il a dit qu'il avait été particulièrement frappé par l'importance accordée aux contraintes pesant sur l'offre. Pour ce qui était de la documentation du Conseil, l'Union européenne déplorait que le *Rapport sur les PMA* n'ait pas été publié. Les PMA étaient une priorité pour la CNUCED, et l'absence de ce rapport aurait des effets dommageables.

9. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que sa délégation souscrivait au renforcement du rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies expressément chargé d'assurer un traitement intégré du développement et des questions connexes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable. Toutes les activités de la CNUCED devaient reposer sur le principe d'universalité, ce qui signifiait que tous les pays ou groupes de pays devaient bénéficier de l'attention voulue.

10. La CNUCED devait rester une enceinte où pouvaient être abordées les questions nouvelles, et elle devait renforcer sa coopération avec les autres organisations internationales, afin d'éviter les chevauchements. La récente crise financière avait montré une fois de plus l'incapacité

du système financier mondial de réagir correctement, et l'analyse de la CNUCED enrichissait le dialogue international sur des mécanismes de gestion et de prévention des crises. Le nouveau cycle de négociations commerciales internationales serait long et complexe, et la CNUCED devait contribuer à la préparation des pays à ces nouvelles négociations.

11. Dans la Fédération de Russie, les conséquences de la crise financière avaient été presque entièrement surmontées et le redressement de l'économie était en bonne voie. Le Gouvernement suivrait une politique de réforme, renforcerait l'intégration du pays dans le système économique mondial et poursuivrait les négociations sur son adhésion à l'OMC.

12. La Fédération de Russie soutenait les activités de la CNUCED relatives à l'application du Programme d'action en faveur des PMA, ainsi que les activités visant à aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer dans l'économie mondiale, à adhérer à l'OMC et à participer aux négociations commerciales multilatérales. La CNUCED devait continuer de publier ses trois grands rapports.

13. Le représentant du **Bélarus** s'est félicité des efforts déployés au cours des quatre dernières années pour exécuter les mandats définis à Midrand. Les efforts engagés pour renforcer la recherche et l'analyse à la CNUCED, la formation de consensus et la coopération technique devaient être poursuivis dans les futurs programmes de travail. La CNUCED devait être particulièrement active dans les domaines où elle possédait un avantage comparatif - développement des entreprises, efficacité commerciale, commerce électronique, investissements, services. D'autres domaines d'activité importants concernaient la coopération technique et la fourniture d'une assistance pour la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay et la préparation au prochain cycle du millénaire.

14. Dans le contexte de la dixième session de la Conférence, le Bélarus considérait que la capacité d'analyse de la CNUCED devait être renforcée pour permettre à l'organisation d'examiner les grands problèmes en matière de commerce et de développement et de formuler des recommandations pratiques. Les activités de la CNUCED devaient suivre le principe d'universalité, ce qui signifiait qu'il fallait tenir dûment compte des intérêts de chaque pays ou groupe de pays.

15. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que la session annuelle de 1999 du Conseil ne pouvait se tenir à un meilleur moment. Jamais auparavant

les questions relatives au commerce et au développement n'avaient suscité un intérêt aussi intense dans une perspective aussi large. Les États-Unis étaient déterminés à ne ménager aucun effort pour que le Cycle de Seattle contribue à l'élévation des niveaux de vie et ouvre des perspectives à l'ensemble des pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Les pays qui avaient ouvert leur économie au monde extérieur avaient offert à leur population des opportunités, des perspectives de croissance et de l'espoir.

16. La délégation des États-Unis appréciait particulièrement les travaux de recherche et d'analyse que la CNUCED avait réalisés sur les relations entre commerce et développement et sur les tendances de l'investissement étranger direct. Ces travaux constituaient la force première de l'organisation.

La publication extrêmement tardive du *Rapport sur les pays les moins avancés* était donc extrêmement regrettable, tout comme l'absence de rapport annuel.

17. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* soulignait l'importance d'un élargissement de l'accès aux marchés pour les pays en développement, et les États-Unis s'emploieraient à améliorer l'accès des pays les moins avancés aux marchés mondiaux au moyen d'une loi intitulée "African Opportunity and Growth Act", de la "Caribbean Basin Initiative" et des dispositions en matière d'accès en franchise de leur schéma de préférences SGP.

18. Concernant le traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, une application générale et indiscriminée de ce traitement serait une grave erreur. Les États-Unis étaient disposés à examiner au cas par cas différentes questions et différents problèmes spécifiques.

Ils s'engageaient également à collaborer avec d'autres nations pour proposer une assistance technique visant à aider les pays à mettre en oeuvre des réformes commerciales, ainsi qu'à développer l'utilisation d'Internet et des technologies de la télécommunication.

19. L'analyse de la crise financière asiatique présentée dans le *Rapport* était dépassée et incomplète et n'expliquait pas de façon adéquate le rôle important qu'avaient joué des marchés ouverts pendant la crise, ni les facteurs qui avaient contribué au redressement ultérieur de nombreux pays asiatiques. Mais surtout, cette analyse sous-estimait les facteurs qui avaient joué pour beaucoup dans le déclenchement de la crise initiale, en particulier l'inadéquation des politiques macroéconomiques intérieures et la mauvaise répartition des ressources. Il fallait espérer que les travaux de recherche

et d'analyse actuellement menés par la CNUCED donneraient un panorama plus complet des avantages globaux de la libéralisation du commerce.

20. Pour ce qui était de la dette, les efforts de réforme stratégique de certains pays en développement étaient sérieusement entravés par un endettement excessif. À cet égard, le Président Clinton avait récemment annoncé que les États-Unis s'efforceraient d'obtenir du Congrès l'autorisation d'annuler 100 % de la dette des pays dits PPTE (pays pauvres très endettés), selon qu'il serait jugé nécessaire et sous réserve que les économies dégagées par cet allègement de la dette servent à financer des programmes de réduction de la pauvreté et à répondre aux besoins humains fondamentaux.

21. La CNUCED pouvait aider les pays en développement en concevant des stratégies de développement appropriées et équilibrées, mais sa propre stratégie de développement devait être fermement enracinée dans les programmes des autres grandes institutions internationales de développement et de commerce. La tâche des États membres restait immense pour que la CNUCED soit en mesure de conduire les programmes de recherche, d'analyse et de coopération technique dont ses partenaires avaient besoin. La délégation des États-Unis continuerait de privilégier le concept de "partenariat pour le développement" en encourageant des mesures visant à renforcer la capacité du secrétariat d'aider les pays en développement dans les domaines de compétence primordiaux de la CNUCED. Toutes les nations avaient à gagner au bon fonctionnement de la CNUCED.



I. PRÉPARATION DE LA DIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE :  
CONSTITUTION D'UN COMITÉ PLÉNIER

(Point 2 de l'ordre du jour)

22. Le **Président** a dit que, conformément à l'usage, le Conseil devait constituer un comité préparatoire plénier, qui serait notamment chargé d'établir le texte devant être présenté à la dixième session de la Conférence. Ce comité serait saisi des rapports des réunions préparatoires régionales et d'autres documents présentés par des États membres, ainsi que du rapport du Secrétaire général de la CNUCED à la Conférence, des documents de base issus de réunions préalables et de rapports des organes intergouvernementaux de la CNUCED. Il procéderait à un examen approfondi de cette documentation, puis à un échange de vues avant de commencer à élaborer le texte devant être soumis à la Conférence. Le Conseil s'efforcerait au cours de la deuxième semaine de sa session et durant tout le mois de novembre de parvenir à un consensus sur ce texte, qui serait transmis à la Conférence à l'occasion de la vingt-troisième réunion directive du Conseil en décembre.

23. Le comité préparatoire constituerait un comité d'organisation, présidé par le pays hôte, qui lui ferait rapport en temps utile. Il pourrait aussi constituer d'autres groupes de travail chargés d'examiner des questions de fond. Il était escompté que tout le travail de préparation soit achevé à la mi-décembre.

**Décision du Conseil**

24. Le Conseil a décidé de constituer un comité plénier à composition non limitée, présidé par le Président du Conseil et chargé d'établir le texte de fond devant être soumis à la Conférence ainsi que d'examiner toute autre question jugée nécessaire dans le cadre de la préparation de la Conférence.

**II. INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS  
LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT :  
COMMERCE, CROISSANCE ET FINANCEMENT EXTÉRIEUR  
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

(Point 3 de l'ordre du jour)

25. Pour l'examen de ce point, le Conseil du commerce et du développement était saisi des documents suivants :

*Rapport sur le commerce et le développement, 1999* (UNCTAD/TDR/1999 et Overview);

*World Investment Report* (UNCTAD/WIR/1999).

26. Le **Chef du Service des politiques macroéconomiques et des politiques du développement**, résumant les principales constatations analytiques et conclusions de fond du *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* a dit que la principale conclusion à laquelle ce *Rapport* était parvenu était que l'étroite intégration des pays en développement au système commercial et financier mondial ne leur avait apporté ni une stabilité plus grande, ni une croissance plus rapide. Examinant les tendances à long terme des apports de capitaux aux pays en développement, le *Rapport* indiquait qu'en même temps qu'un passage d'un financement public à un financement privé, on avait constaté une concentration plus poussée des entrées de capitaux dans un petit nombre de pays. Une grande partie de ces capitaux étaient extrêmement instables, comme l'avait déjà démontré l'analyse détaillée des causes et des effets de la crise est-asiatique, dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*.

27. Selon le *Rapport*, pour que la libéralisation des échanges réussisse à provoquer une croissance plus rapide et plus stable pour les pays en développement, un certain nombre de conditions devaient être remplies. La condition d'ordre intérieur la plus importante était de veiller à ce que les taux de change soient stables et compétitifs. Mais les conditions mondiales étaient tout aussi importantes, sinon davantage. Ces conditions étaient, notamment, le développement des marchés d'exportation et l'amélioration de l'accès à ces marchés, en particulier dans les domaines dont l'exportation présentait un intérêt tout particulier pour les pays en développement. Les pays en développement pouvaient tirer des recettes annuelles atteignant 1 000 milliards de dollars des exportations de produits pour lesquels

ils avaient des avantages comparatifs, mais se heurtaient, dans les pays du Nord, à la stagnation des marchés et du protectionnisme.

28. Il était également indispensable d'accorder aux pays en développement une plus grande souplesse d'action, de manière à leur permettre de surmonter la faiblesse de leurs capacités d'offre. L'octroi d'un traitement spécial et différencié, prenant en compte les circonstances particulières à chaque pays et leurs différences quant aux capacités d'offre, devrait être inscrit au nombre des obligations contractuelles du système commercial.

29. Le *Rapport* ne proposait pas de renverser le processus d'intégration des pays en développement au système commercial mondial, mais d'éliminer les asymétries et distorsions qui annulaient les avantages de cette intégration, afin de maintenir le rythme de l'intégration et de la mondialisation.

30. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Colombie) a dit qu'après la crise de la dette des années 80, les pays de sa région s'étaient lancés dans d'importantes réformes favorisant la stabilisation et l'ajustement structurel. Il était désormais nécessaire de consolider les résultats obtenus par ces réformes, en particulier pour ce qui était de la stabilisation des conditions d'emploi et de l'instauration d'une répartition plus équitable des avantages de la croissance. Mais, comme cela ressortait du *Rapport sur le commerce et le développement, 1999*, les tendances récentes de l'économie mondiale menaçaient les équilibres macroéconomiques des pays latino-américains et caraïbes.

31. Par suite des crises financières qui avaient éclaté dans d'autres parties du monde, les économies de la région avaient enregistré une baisse de 10 milliards de dollars dans leurs recettes d'exportation, en raison de la baisse des prix des produits exportés, et la diminution des entrées de capitaux y avait été brutale. Malgré les signes de stabilisation que l'on pouvait observer dans la région, la situation restait extrêmement incertaine, car les crises de liquidités étaient désormais un trait inhérent au fonctionnement du système financier international. Les imperfections du marché pouvaient nuire aux perspectives de développement, tout autant qu'une intervention malavisée de l'État. Mais l'expérience avait montré que ni l'État ni le marché à lui seul n'étaient capables de créer et de répartir efficacement et équitablement la richesse.

32. Le problème auquel se heurtait la communauté internationale, à l'heure actuelle, n'était pas la mondialisation en elle-même, mais la manière dont

le processus de mondialisation était géré et régularisé. Étant donné la complexité de ces questions, il n'existait pas de solution unique. Il convenait de s'attaquer à des problèmes mondiaux par des politiques mondiales, et le rôle de la CNUCED était donc plus important que jamais, dans la mesure où elle pouvait contribuer à la réalisation d'un consensus international et constituer une instance où les questions commerciales, financières et de développement puissent être envisagées de façon intégrée.

33. La croissance économique exigeait la stabilité financière. Il fallait donc améliorer le fonctionnement du système financier international et corriger le contraste entre des marchés financiers internationaux toujours plus complexes et l'absence d'un cadre multilatéral approprié de régulation et de supervision. La mondialisation supposait aussi, de la part des entreprises, de nouvelles stratégies de production et de distribution, tandis que les gouvernements, en particulier ceux des pays en développement, n'avaient pas encore élargi la base d'élaboration des décisions économiques.

34. La crise asiatique avait démontré non seulement l'instabilité des flux internationaux de capitaux, mais aussi le fait que même des pays dans lesquels les fondamentaux économiques étaient solides pouvaient être touchés par des crises financières dues à des facteurs sur lesquels ils n'avaient aucun pouvoir. Elle avait montré que le système financier international actuel n'était équipé ni pour empêcher de telles crises, ni pour les gérer correctement. C'était dire l'importance que revêtait, pour tous les pays, la réforme de l'architecture monétaire et financière internationale à laquelle l'ensemble de la communauté internationale, y compris les pays en développement, devait être associé. La CNUCED devrait soutenir cette réforme et lui apporter une participation active.

35. Le succès de toute stratégie de développement tournée vers l'exportation dépendait du taux de croissance enregistré dans les pays développés et des possibilités d'accès à leurs marchés que ces pays réservaient aux produits dont l'exportation présentait le plus d'intérêt pour les pays en développement. Il dépendait aussi de la capacité d'exportation des pays en développement et de la marge de manoeuvre dont disposaient les pouvoirs publics pour créer de telles capacités et renforcer la compétitivité internationale de leurs industries. Ces aspects devraient trouver un écho dans le programme de travail de la dixième session de la CNUCED, puis dans celui du Cycle du millénaire de l'OMC.

36. Le porte-parole du **Groupe asiatique et de la Chine** (République islamique d'Iran) a dit que, pendant les deux années écoulées, l'Asie avait traversé une phase particulièrement difficile de son développement. Par suite de la crise financière et monétaire, l'accroissement de la production dans la plupart des pays de la région avait brutalement diminué ou même était devenu négatif. La récession avait été plus profonde qu'on ne l'avait prévu à l'origine. Les pays en développement d'autres régions et les pays en transition avaient aussi souffert de la crise, tandis que pour les pays industrialisés, les répercussions en avaient été favorables, grâce à la chute des prix des produits de base et des articles manufacturés importés des pays en développement. Les efforts d'ajustement commençaient à porter leurs fruits dans la plupart des pays d'Asie, mais une reprise soutenue y dépendait de ces facteurs décisifs qu'étaient la croissance des marchés des pays industrialisés et une amélioration de l'accès à ces marchés. Les déséquilibres commerciaux toujours plus marqués entre grands pays industrialisés devaient être corrigés par des politiques macroéconomiques plus expansionnistes dans les pays excédentaires.

37. Même si la crise avait révélé des faiblesses dans les systèmes financiers internes et les politiques de taux de change des différents pays, il fallait aussi la situer dans son contexte international. Comme d'autres crises récentes, cette crise avait été précédée par des entrées de capitaux excessives que les pays d'accueil avaient été incapables d'absorber efficacement; elle avait aussi été déclenchée par des modifications dans la structure des variables économiques et financières internationales sur lesquelles les pays intéressés n'avaient aucun pouvoir. Pour réduire le risque de crises semblables à l'avenir, les pays en développement devaient renforcer leurs systèmes financiers internes et améliorer la gestion de leurs taux de change. Étant donné la nature systémique des crises récentes, il fallait aborder cette question dans le contexte plus large d'une réforme de l'architecture financière internationale.

38. Du fait de la mondialisation, en particulier du fait de la libéralisation des échanges, le ralentissement de la croissance avait été associé dans de nombreux pays en développement à l'augmentation des déficits extérieurs et des besoins de financements extérieurs. Tandis que, pour la plupart des pays, l'apport de financements d'origine publique avait plafonné ou même diminué, les entrées de capitaux privés dans les pays en développement

avaient augmenté de façon spectaculaire pendant la décennie écoulée. Toutefois, ces entrées s'étaient concentrées sur un petit nombre de pays à économie de marché émergents. À l'inverse, la majorité des pays en développement avait dû faire face à une diminution de l'APD, à une dégradation des termes de l'échange et aux obstacles commerciaux dressés dans les pays industrialisés à l'encontre des produits pour lesquels ils avaient un avantage comparatif. Quant aux pays qui avaient bénéficié d'entrées de capitaux privés, ils avaient été exposés à l'instabilité de ces flux et au risque d'un brusque retournement de tendance. De toute évidence, le financement du développement devait être établi sur une base plus solide et ne pouvait être entièrement laissé aux marchés. Les pays qui n'avaient pas accès aux capitaux privés avaient besoin de financements d'origine publique en volume plus important, et un rapide allègement de la dette était nécessaire pour les plus pauvres d'entre eux.

39. On pouvait aussi réduire la dépendance à l'égard des financements extérieurs en exploitant l'énorme potentiel commercial des pays en développement. Un tel potentiel existait, en particulier, pour ce qui était des produits agricoles et des articles manufacturés n'exigeant que des intrants relativement modiques en capital et en compétences. Pour réaliser ce potentiel, il fallait que les pays en développement appliquent une stratégie du développement tournée vers l'exportation, mais leur stratégie ne pouvait être couronnée de succès que s'ils obtenaient un meilleur accès aux marchés des pays développés. Cette dernière question devrait être au coeur du nouveau cycle de négociations commerciales internationales qui devaient se dérouler dans un proche avenir.

40. Le porte-parole du **Groupe africain** (Afrique du Sud) a dit que la chute de la demande et des prix des produits de base qui avait fait suite à la crise financière asiatique avait eu de graves répercussions pour les pays africains, dont la plupart étaient tributaires de l'exportation d'un petit nombre de tels produits. La baisse des recettes d'exportation qui en avait résulté avait aggravé une situation déjà précaire caractérisée par des contraintes structurelles, par le surendettement et par le niveau insuffisant de financement du développement. Tous ces facteurs faisaient qu'il était impossible, pour de nombreux pays d'Afrique, d'investir suffisamment dans la mise en valeur des ressources humaines et dans les infrastructures matérielles.

41. Bien que les pays africains aient entrepris d'importantes réformes, ils n'avaient pas encore réussi à attirer suffisamment d'investissements étrangers. Pour éviter que la mondialisation n'entraîne une marginalisation encore plus marquée de ces pays, la communauté internationale devait envisager des mesures propres à encourager les entrées de capitaux en Afrique. De plus, le Conseil devrait lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne d'urgence des mesures pratiques propres à renverser la tendance continue à la baisse de l'aide publique au développement, qui ne s'établissait désormais qu'à moins d'un tiers des objectifs concertés à l'échelon international.

42. La charge de la dette extérieure continuait de constituer une contrainte majeure pour la croissance économique de nombreux pays africains. Jusqu'à présent, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) n'avait entraîné aucune diminution substantielle de la dette de ces pays. L'octroi d'un allègement de la dette au titre de cette initiative restait assujéti à l'obtention de résultats mesurés par certains indicateurs dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel renforcée, mais la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel subissait souvent des retards faute d'une bonne conception et d'une bonne maîtrise. Il était donc impératif de trouver de nouveaux moyens d'améliorer l'Initiative en faveur des PPTE, de manière à accélérer le processus et à permettre qu'un plus grand nombre de pays remplissent des conditions voulues pour bénéficier d'un allègement de leur dette. L'endettement des pays africains devrait être soumis à l'évaluation d'un corps indépendant de personnes éminentes bien au fait des questions financières, sociales et de développement, auxquelles il serait demandé d'indiquer si cet endettement était tolérable, l'objectif étant d'identifier la partie de la dette qui ne pourrait pas être remboursée et devrait être annulée par les créanciers.

43. Étant donné l'importance des exportations à destination des pays développés pour la croissance de la production, il était regrettable que les pays en développement aient à affronter des droits de douane et un niveau de protectionnisme élevés dans les pays industrialisés. L'accès aux marchés était particulièrement difficile dans des domaines présentant un intérêt à l'exportation pour les pays en développement et dans lesquels ces pays avaient un avantage compétitif. Il était impératif que les pays développés mettent en route des ajustements structurels afin d'éliminer les mesures de protection

et d'appui dans des secteurs où ils n'avaient plus d'avantage comparatif. De plus, il faudrait laisser aux pouvoirs publics des pays en développement une marge de manoeuvre plus importante dans les efforts qu'ils faisaient pour s'industrialiser.

44. S'agissant de la Conférence ministérielle de l'OMC qui devait se tenir à Seattle, un défi majeur était d'assurer que les questions de développement soient dûment prises en compte au stade ultérieur de la conception du système commercial multilatéral. L'appui que la CNUCED pouvait accorder aux pays en développement pour la formulation d'initiatives de négociation et dans d'autres préparatifs en vue des négociations commerciales à venir avait beaucoup d'importance.

45. Le représentant de la **Finlande** parlant au nom de l'**Union européenne** a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement* présentait un sombre tableau de la situation économique mondiale et minimisait les avantages de la libéralisation. Cela était regrettable. L'Union européenne ne partageait pas l'opinion selon laquelle les pays en développement n'auraient que très peu bénéficié des résultats du Cycle d'Uruguay. Il était difficile de juger vraiment des répercussions des accords auxquels ce cycle avait permis d'aboutir car il était trop tôt pour le faire. Pour que la participation au système commercial multilatéral soit bénéfique, la libéralisation des importations avait au moins autant d'importance que la libéralisation des marchés d'exportation. Seuls les pays qui avaient ouvert leurs propres marchés pouvaient espérer bénéficier des résultats du Cycle d'Uruguay. Cette libéralisation devait s'accompagner d'une vaste gamme de mesures internes si l'on voulait qu'elle contribue effectivement à un développement économique durable.

46. Les pays en développement ne devraient pas rejeter la libéralisation, mais s'engager plus pleinement dans cette voie lors du prochain cycle de négociations commerciales internationales. L'Union européenne attachait une grande importance à la promotion de la dimension du développement dans un nouveau cycle global de négociation.

47. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que l'analyse contenue dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* venait en temps utile soulever des questions quant aux déséquilibres que présentait l'économie mondiale du point de vue du système commercial multilatéral et de l'architecture financière internationale. Même si les perspectives de reprise



économique mondiale s'étaient améliorées, les possibilités de crises futures demeuraient et le niveau des entrées de capitaux dans les pays en développement était d'un niveau encore bien inférieur à ce qu'il était avant la crise. De plus grandes possibilités d'accès aux marchés des pays industrialisés pour les exportations des pays en développement étaient nécessaires pour assurer une reprise durable dans le Sud.

48. La communauté internationale devait s'attaquer à des questions liées aux risques de dégradation de la situation que faisaient naître la mondialisation, le rythme de la libéralisation et l'instabilité des flux financiers. Dans le processus d'intégration aux systèmes commercial et financier internationaux, le rythme de la libéralisation et de l'intégration de chaque pays devait être compatible avec son niveau de développement économique. Il fallait aussi veiller à assurer un meilleur équilibre entre les droits et les obligations des pays en développement dans le cadre des règles commerciales multilatérales. Pour conjuguer libéralisation et croissance, il fallait laisser une plus grande marge de manoeuvre à l'action des pouvoirs publics et améliorer l'accès aux marchés des exportations, mais il était tout aussi important d'empêcher que de nouvelles normes sanitaires ou relatives au travail ou à l'environnement ne se traduisent par de nouveaux obstacles commerciaux dans les pays industrialisés. Il fallait adopter une démarche globale à l'égard de la mondialisation, de manière que les pays en développement puissent en tirer un maximum d'avantages et réduire au minimum le potentiel de marginalisation qu'elle comportait pour eux. Enfin, il fallait renforcer la cohérence des politiques adoptées par les différentes organisations internationales, afin que leurs actions viennent compléter les efforts de développement déployés par les pays; il fallait aussi assurer une coordination plus poussée des politiques macroéconomiques adoptées par les différents pays développés, afin d'éviter des déséquilibres économiques à l'échelle mondiale.

49. Le représentant du **Pakistan** a dit que, même si le système commercial multilatéral s'était traduit par des améliorations dans la conduite des échanges, il ne répondait pas aux espoirs que l'on avait placés en lui. Bien au contraire, il contribuait à aggraver les inégalités entre pays. Un certain nombre d'imperfections de ce système avaient eu des conséquences défavorables pour les pays en développement : lenteur décevante de

l'élimination des restrictions commerciales dans le domaine des textiles; iniquités inhérentes à l'Accord sur l'agriculture; abus des dispositions antidumping utilisées par les pays développés; progrès limités de la libéralisation du commerce des services présentant de l'intérêt pour les pays en développement; crêtes tarifaires et progressivité des droits de douane relatifs à la plupart des produits dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays en développement; enfin, coûts élevés associés aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et aux mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC). Ces préoccupations, et d'autres encore, méritaient d'être sérieusement étudiées. Or, certains grands pays commerciaux passaient sous silence ces asymétries et déséquilibres du système et se contentaient d'offrir une assistance technique. Rectifier les déséquilibres existants était désormais une priorité urgente.

50. La CNUCED devait poursuivre les travaux analytiques qu'elle consacrait au système commercial multilatéral, en particulier en ce qui concernait les questions de concurrence inégale, la souplesse dont les pouvoirs avaient besoin pour poursuivre les buts de leur développement et le rythme optimal de la libéralisation. Elle devait aussi clarifier les liens existant entre interdépendance et mondialisation, grâce à une analyse plus précise des deux phénomènes. À cet égard, les études entreprises conjointement avec d'autres organismes internationaux devraient être menées avec prudence et sans compromettre la perspective du développement qui était propre à la CNUCED.

51. Le représentant de la **Pologne** a dit que les transformations et réformes économiques que son pays avait entreprises à la suite des changements radicaux intervenus en 1989 donnaient maintenant leurs fruits. Toutefois, de nouvelles difficultés étaient apparues, telles que le chômage des jeunes, les déficits commerciaux ainsi que d'autres effets secondaires indésirables de la réforme. Les enseignements que l'on pouvait tirer des deux aspects de l'expérience polonaise pourraient servir de base au processus de réforme mis en route dans les pays en développement, et le Gouvernement polonais était sur le point d'institutionnaliser un programme d'aide au développement visant à favoriser les réformes dans les pays en développement et les pays en transition.

52. Le thème primordial de la dixième session de la CNUCED correspondait aux défis les plus urgents de la situation actuelle de l'économie mondiale,

et la Pologne tenait à contribuer à l'élaboration de mécanismes visant à diminuer les risques de la mondialisation. Une plus grande participation des institutions de Bretton Woods et du secteur privé, en particulier des sociétés transnationales, aux efforts déployés pour résoudre les problèmes concrets associés à la mondialisation serait souhaitable. Essayer de conjuguer l'intérêt des entreprises, qui recherchaient la compétitivité et le profit financiers, avec la perspective du développement, qui était celle des gouvernements, était un défi auquel il fallait s'attaquer dans le contexte plus vaste de la mondialisation.

53. Le représentant de l'**Éthiopie** a dit que le *Rapport sur le développement humain* du PNUD confirmait les constatations du *Rapport sur le commerce et le développement* quant aux mérites relatifs de politiques de développement faisant fond sur le marché, en particulier quant à leurs effets sur la répartition des revenus entre pays et à l'intérieur d'un même pays. Il était regrettable que le *Rapport sur les pays les moins avancés* de la CNUCED, qui avait une importance toute particulière pour l'Éthiopie, ne soit pas encore disponible.

54. L'effet de la crise asiatique sur les prix des produits de base avait eu une conséquence particulièrement défavorable sur les recettes d'exportation des pays africains, un certain nombre de ces pays étant lourdement tributaires des exportations d'un petit nombre de produits. La CNUCED devrait consacrer de nouvelles recherches aux facteurs qui intervenaient dans la baisse de la part des pays en développement dans les marchés mondiaux des produits de base. Une cause particulière de préoccupation était le fait que, parallèlement à la chute des prix des produits de base, la charge de la dette continuait de déprimer les perspectives de développement des pays africains.

55. Pour le siècle suivant, le défi à relever serait d'intégrer les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à l'économie mondiale, tout en amenuisant l'inégalité toujours plus marquée des revenus entre pays et entre régions.

56. Le représentant de l'**Inde** a dit qu'il était maintenant admis que les politiques de développement ne pouvaient être couronnées de succès que si le jeu des forces du marché et l'action des pouvoirs publics se complétaient. La libéralisation des échanges entreprise par l'Inde avait préféré les réformes progressives par rapport à des transformations plus brutales. Ainsi,

la part des importations et des exportations dans le PIB avait augmenté, tandis qu'en même temps le déficit du compte courant avait diminué et même si l'économie avait été touchée par les tendances à la baisse qui avaient suivi la crise asiatique, la croissance de la production s'était poursuivie. En même temps, l'inflation avait été ramenée à moins de 2 %.

57. La libéralisation du compte de capital était un objectif à long terme, mais il convenait aussi de l'envisager de façon prudente et mesurée afin de contribuer à l'instauration d'un environnement stable permettant des entrées soutenues de capitaux. On s'accordait désormais à reconnaître que les marchés émergents ne devraient pas libéraliser leur compte de capital avant d'avoir pris les mesures nécessaires pour renforcer leur système financier. Grâce à cette approche, l'Inde n'avait pas connu de bouleversement financier à la suite de la crise asiatique. Il était indispensable aussi que les pays hôtes conservent le droit de réglementer les entrées d'IED conformément à leurs propres priorités et préoccupations.

58. Il était urgent de s'attaquer aux déséquilibres existants dans le système commercial multilatéral et aux lacunes des accords issus du Cycle d'Uruguay. Les dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié devaient être renforcées, et certains accords devaient être revus compte tenu du besoin largement reconnu de promouvoir les industries compétitives dans les pays en développement. Dans plusieurs secteurs industriels et dans l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays en développement était sérieusement compromis par les mesures protectionnistes ou l'octroi de subventions dans le Nord.

59. La question de la diminution de l'aide et des autres flux financiers d'origine publique devait occuper l'une des premières places dans les discussions internationales, et il fallait espérer que l'allégement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTTE serait accordé sur la base des principes de l'additionnalité et d'un partage équitable de la charge entre pays développés. Le financement des infrastructures matérielles ne devrait pas être laissé aux sources privées, mais au contraire, être essentiellement assuré par des ressources multilatérales.

60. Le représentant du **Japon** a dit que les activités transfrontières des personnes et des entreprises, qui ne cessaient de croître avec les progrès de la technologie de l'information, donnaient d'immenses possibilités de relever

l'efficacité économique, mais que tous les pays ne tiraient pas une part égale des avantages de la mondialisation. Certains avaient commencé à perdre des industries et des ressources humaines et à voir leur industrialisation se ralentir. Des transferts massifs de capitaux avaient créé une instabilité non seulement dans les pays industriels, mais dans le monde entier. Ces tendances coïncidaient avec une relative diminution du rôle de l'État dans les affaires économiques.

61. L'accroissement des écarts de revenu entre pays riches et pays pauvres entraîné par la mondialisation constituait un grave sujet de préoccupation. Tenir de cette préoccupation revêtait une importance particulière dans l'optique du lancement d'un nouveau cycle commercial. Le monde avait désespérément besoin d'institutions, nationales aussi bien qu'internationales, capables de promouvoir les avantages et de réduire les coûts de la mondialisation.

62. L'économie des pays d'Asie était à présent engagée sur la voie de la reprise. Toutefois, quatre domaines appelaient encore l'attention : améliorer le climat de l'investissement; réformer le système financier, en particulier pour faire face au problème des prêts improductifs; stabiliser les taux de change; instituer des systèmes plus efficaces de protection sociale. Le Gouvernement japonais, agissant entre autres par l'intermédiaire d'organisations régionales telles que l'APEC, apportait une assistance aux pays dont l'économie était le plus durement touchée. Il était cependant désormais clair que les questions monétaires et commerciales ne pouvaient être dissociées dans le cadre de toutes négociations futures concernant la coopération économique internationale.

63. Le représentant de l'**Indonésie** a dit que le système commercial international constituait un puissant moteur de croissance économique et de développement, mais que les avantages potentiels du Cycle d'Uruguay ne s'étaient toujours pas concrétisés. Les pays en développement se trouvaient dans l'incapacité d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs, car ils se heurtaient à différents types d'obstacles protectionnistes dans les pays industrialisés. Les pays marginalisés étaient dans l'impossibilité de se doter des capacités accrues nécessaires pour leur permettre de s'intégrer avec succès dans les marchés mondiaux.

64. Il fallait que la communauté internationale recherche les moyens de renforcer les règles du système commercial multilatéral et d'en accroître

l'équité et la transparence. Il importait de reconnaître la nécessité d'un traitement différencié et plus favorable des pays en développement. La gestion du système international devait se faire plus efficace si l'on voulait que la mondialisation concoure à améliorer la qualité de la vie et que la sécurité économique des citoyens soit protégée. Cela réclamait des institutions internationales plus fortes et une cohérence accrue de la politique mondiale, y compris une amplification de la coopération entre pays en développement et pays développés.

65. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'entrepreneuriat privé s'était révélé être le moteur de la croissance économique. Les pays suivant des politiques judicieuses s'étaient intégrés plus rapidement dans le système financier mondial et les pays qui s'y étaient intégrés plus rapidement avaient enregistré des taux de croissance plus élevés. Les gouvernements avaient pour tâche de jeter les fondations de marchés des capitaux sains et ouverts, notamment en introduisant des dispositions juridiques relatives à la mobilité des capitaux et la protection des investisseurs, afin de permettre à l'économie de leur pays d'enregistrer les fruits de l'intégration.

66. Il était essentiel que les pays en développement optent pour des politiques permettant de mobiliser les ressources intérieures et de les hiérarchiser de manière appropriée, d'attirer l'investissement étranger et d'utiliser judicieusement l'aide publique au développement. L'investissement étranger direct était une source efficace et stable de financement extérieur pour les pays en développement; il était resté ferme même durant la crise financière de 1998. La suprématie du droit, la transparence du système financier et l'opposabilité des contrats jouaient un rôle central dans l'aptitude d'un pays à attirer un financement extérieur et à l'utiliser de manière productive.

67. Des directives internationales relatives à la gestion rationnelle de la dette étaient susceptibles de dissuader les pays de prendre trop de risques financiers, d'éviter un recours excessif à l'endettement à court terme et de favoriser le développement de marchés intérieurs de la dette qui offriraient aux gouvernements et aux entreprises la possibilité de contracter des emprunts à plus long terme libellés dans leur devise nationale. Les gouvernements devaient s'abstenir d'instituer des régimes fiscaux, des restrictions à l'investissement à long terme et des mécanismes spéciaux

de nature à introduire des distorsions dans les flux privés en privilégiant l'emprunt à court terme.

68. L'allégement de la dette pourrait permettre aux pays en développement d'affecter des ressources additionnelles à la lutte contre la pauvreté. Accompagné de programmes d'ajustement structurel, il s'agissait d'une approche adaptée de la gestion de la dette externe et de la réforme macroéconomique. À l'opposé, une croissance tributaire de l'apport constant de dons ou de ressources financières subventionnées par l'étranger ne pouvait intrinsèquement être durable.

69. Le représentant de la **Suisse** a dit que la participation pleine et active des pays en développement au nouveau cycle imminent de négociations commerciales était essentielle, comme souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement*. Toutefois, l'analyse du lien entre libéralisation du commerce et développement présentée dans le *Rapport* aurait dû être beaucoup plus nuancée et prendre également en considération les effets bénéfiques de la libéralisation pour les pays en développement.

70. Bien que les réformes structurelles soient souvent difficiles, les pays en développement avaient beaucoup à gagner d'une libéralisation plus poussée. Elle recélait les meilleures chances d'amélioration durable de leur niveau de vie. Malheureusement, le *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* semblait donner à penser le contraire, puisqu'il y était affirmé que les pays ayant résisté à une libéralisation prématurée et à une intégration rapide dans le système financier international avaient été plus performants que les autres.

71. Par ailleurs, la protection des industries naissantes, les restrictions à l'importation et le contrôle et la réglementation des flux de capitaux déstabilisateurs étaient autant de mesures sujettes à controverse. La vigoureuse reprise constatée dans la plupart des pays asiatiques directement affectés par la crise financière montrait qu'ils étaient parvenus à tirer les bons enseignements de leur expérience en s'abstenant de recourir à de telles mesures. Le défi qui se dressait à l'heure actuelle devant les pays en développement était d'adapter leurs structures internes aux exigences du commerce international et du développement, et la CNUCED avait pour rôle de les soutenir dans cette difficile démarche.

72. Le représentant de la Chine a dit que la crise financière asiatique continuait à faire sentir son effet négatif. Malgré l'embellie qui s'était

manifestée en 1999, les facteurs ayant provoqué la crise duraient pour l'essentiel. Les pays en développement avaient chèrement payé les efforts intenses qu'ils avaient déployés pour s'intégrer dans l'économie mondiale vu que les avantages qu'ils en avaient retirés n'étaient pas à la hauteur de ces efforts et que le fossé entre pays riches et pays pauvres s'était encore élargi.

73. Apporter des ajustements aux relations économiques internationales afin que les pays puissent retirer des bénéfices équitables de la mondialisation constituait à présent une nécessité urgente. Les pays développés devraient mener avec énergie des politiques économiques propices à un développement sain à long terme de tous les pays et coopérer activement avec les pays en développement à la formulation de mesures de politique efficaces, aussi bien à l'échelon national qu'international. Les pays en développement avaient le droit de participer pleinement au processus de réforme du système financier international. Il était impérieux d'enrayer le recul de l'APD, d'encourager des flux de ressources stables vers les pays en développement et de réduire le surendettement, en particulier des PMA.

74. Le prochain cycle de négociations commerciales devrait être véritablement le "cycle du développement". L'application abusive des dispositions antidumping et de diverses mesures protectionnistes était incompatible avec la libéralisation du commerce mondial. Au surplus, les pays en développement devraient bénéficier d'un traitement préférentiel et d'un meilleur accès aux marchés pour leurs exportations. S'il appartenait à la communauté internationale d'instaurer un environnement extérieur facilitateur, les pays en développement devaient quant à eux compter sur eux-mêmes pour promouvoir un développement bien coordonné, ordonné, stable et rationnel.

75. L'économie de la Chine avait également été frappée par la crise financière, mais conscient de ses responsabilités à l'égard de la communauté internationale son gouvernement n'avait pas dévalué sa monnaie.

76. Le représentant du **Bangladesh** a dit qu'il était universellement admis que la mondialisation et le système commercial multilatéral n'avaient pas profité équitablement à tous les pays, en particulier les PMA, et que le processus de libéralisation en cours avait encore davantage marginalisé et appauvri ces pays. La pauvreté et la faim empiraient dans 48 PMA, qui avaient besoin de la part de la communauté internationale d'une filière



d'assistance spéciale rapide pour leur permettre de réintégrer le système commercial mondial. Il incombait à présent à la communauté internationale de consentir de nouveaux efforts pour rompre le cycle de la pauvreté dans les PMA, et des programmes cohérents pourraient être mis en route immédiatement dans les domaines de l'assistance technique, de la dette et de l'APD ainsi que de l'accès aux marchés. L'assistance technique devrait être restructurée et amplifiée pour se donner les moyens de s'attaquer aux problèmes fondamentaux des pays bénéficiaires de manière durable et cohérente. Des propositions avaient été faites tendant à réaménager les stratégies d'assistance technique au sein de l'OMC et des autres organisations concernées.

77. L'expansion du commerce et de l'IED n'avait pas amoindri le besoin aigu d'APD et l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés devait être élargie pour en faire bénéficier tous les PMA. Une opération audacieuse d'annulation de la dette améliorerait pratiquement du jour au lendemain la situation dans les PMA, mais les débiteurs auraient à engager des réformes structurelles et les fonds débloqués devraient être mis à disposition pour soutenir des programmes dans le domaine de la santé et de l'alphabétisation ainsi que des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et de la démocratisation. Il avait été constaté que l'accès aux marchés constituait une autre mesure d'intervention utile propre à soutenir les PMA; cet accès devrait être exempt de droits de douane, de contingents et de tout obstacle non tarifaire. Enfin, il restait à espérer que la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA refocalisent l'attention sur le sort actuel des PMA.

78. Le représentant de la **Malaisie** a dit que de nombreuses analyses mettaient à présent en évidence la reprise assez rapide de l'économie des pays asiatiques qui avaient été touchés par la crise financière de 1997 et 1998. Cette reprise rapide avait été attribuée par certains analystes, entre autres, à l'amélioration d'ensemble de la conjoncture économique mondiale, au fait que les pays développés avaient ouvert leurs marchés aux exportations de ces pays durant toute la période de crise et au regain de confiance des investisseurs, qui s'était traduit par de nouveaux apports d'IED à ces pays. Ces éléments avaient sans conteste grandement concouru à cette reprise. Toutefois, des mesures de politique intérieure y avaient contribué de manière tout aussi

importante. La CNUCED devrait étudier lesdites mesures afin de parvenir à une compréhension et une conscience plus claires de leur rôle dans la lutte contre la crise et de leur utilité potentielle en tant que moyens d'action.

79. Le représentant du **Fonds monétaire international** (FMI) a dit que lors de sa récente session le Comité intérimaire du FMI avait souligné que des marchés ouverts et concurrentiels revêtaient de l'importance en tant que composante clef des efforts tendant à assurer la croissance soutenue et la stabilité de l'économie mondiale. Les nouvelles négociations commerciales qu'il était proposé de lancer plus tard dans l'année allaient offrir une possibilité considérable d'accomplir de nouveaux progrès dans cette direction.

80. Au sujet de la réforme de l'architecture du système monétaire et financier international, le Comité intérimaire avait insisté sur certains progrès majeurs dans des domaines clefs comme la transparence, des normes mondiales devant servir de support à des marchés stables et la stabilité du secteur financier. L'accent était en train de se déplacer de la définition de normes vers leur diffusion, leur application et leur surveillance. Il restait à parvenir à un consensus entier à propos de la participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises. On s'accordait certes à reconnaître qu'à long terme des flux ouverts de capitaux s'accompagnant de mesures prudentielles profiteraient à l'économie mondiale mais les vues demeuraient divergentes quant à la manière de prendre en considération les conditions propres aux pays dans la détermination du rythme optimal de libéralisation du compte de capital et de la politique appropriée en matière de taux de change. Le débat relatif au choix du régime de change demeurait très large et la diversité des régimes de change allait persister. Il était toujours plus admis que dans le monde actuel, se caractérisant par une mobilité plus grande, il était plus difficile de maintenir des taux fixes et que des fondamentaux économiques sains étaient indispensables dans tous les cas de figure.

81. Des mesures d'envergure devaient être prises en matière d'allègement de la dette. L'élargissement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés se traduisait par un allègement accru de la dette en faveur d'un plus grand nombre de pays et par une procédure plus rapide que la procédure initiale, l'allègement de la dette étant à présent en outre expressément lié à la réduction de la pauvreté. Un accord avait en outre été conclu au sujet du

financement de la participation du FMI à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

82. Le représentant de la **Confédération internationale des syndicats libres** (CISL) a dit que l'accélération du processus de mondialisation, l'intégration grandissante des marchés internationaux de capitaux et le rôle croissant des entreprises transnationales avaient concouru à un sentiment général d'insécurité. Un consensus semblait se dessiner au sein de la communauté internationale quant à la nécessité de s'attaquer à ce problème. Les Nations Unies, en particulier la CNUCED et l'OIT, devraient jouer un rôle déterminant dans la lutte visant à promouvoir les droits fondamentaux des travailleurs, à encourager la sécurité de l'emploi et à faire prévaloir des politiques porteuses de développement durable.

83. La CNUCED et l'OMC devraient oeuvrer à la consolidation du traitement préférentiel des pays en développement et à la reconnaissance universelle des normes fondamentales du travail et des clauses relatives à l'environnement. Il était nécessaire de procéder à une évaluation critique de l'effet de la libéralisation sur la croissance, la répartition des revenus, les droits de l'homme et le droit de chaque pays de poursuivre dans l'indépendance ses buts sociaux et économiques particuliers.

84. Les pays en développement, en particulier les moins avancés, avaient besoin du soutien financier, technique et juridique de l'OMC, de la CNUCED et d'autres, afin de les aider à retirer un bénéfice maximale de leur participation au système commercial mondial. Les principes relatifs à la libéralisation du commerce consacrés par les programmes d'ajustement structurel du FMI et de la Banque mondiale devraient être réexaminés dans le souci de réduire les coûts sociaux de ces programmes. Il était également nécessaire d'accroître l'aide publique au développement, d'annuler la dette des pays les moins avancés et de mettre en oeuvre une stratégie commune concernant la demande et la création d'emplois à l'échelon mondial.

**III. QUESTIONS DE PROCÉDURE, QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

**A. Ouverture de la session**

85. La quarante-sixième session du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 18 octobre 1999 par M. Chak Mun See (Singapour), Président sortant du Conseil.

**B. Élection du Bureau <sup>1</sup>**

(Point 1 a) de l'ordre du jour)

86. À sa 905ème séance plénière (séance d'ouverture), le 18 octobre 1999, le Conseil a élu par acclamation M. Philippe Petit (France) Président du Conseil à sa quarante-sixième session.

87. Également à sa séance plénière d'ouverture, le Conseil a élu les 10 Vice-Présidents et le Rapporteur composant, avec le Président, le Bureau du Conseil à sa quarante-sixième session. Le Bureau était composé comme suit :

Président :	M. Philippe Petit	(France)
Vice-Présidents :	Mme Fayza Aboulnaga	(Égypte)
	M. Munir Akram	(Pakistan)
	M. Krit Garnjana-Goonchorn	(Thaïlande)
	M. Koichi Haraguchi	(Japon)
	M. Walter Lewalter	(Allemagne)
	M. George Moose	(États-Unis d'Amérique)
	M. Goce Petreski	(ex-République yougoslave de Macédoine)
	M. Camilo Reyes-Rodriguez	(Colombie)
	M. Rónald Saborío Soto	(Costa Rica)
	M. Vasily Sidorov	(Fédération de Russie)
Rapporteur :	M. Xolisa Mabhongo	(Afrique du Sud)

88. Conformément à l'usage, le Conseil a décidé que les coordonnateurs et la Chine, ainsi que les Présidents des Comités de session, seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

---

<sup>1</sup>Les membres du Bureau sont élus pour une période d'un an à compter de l'ouverture de la quarante-sixième session du Conseil.

**C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session**

(Point 1 b) de l'ordre du jour)

89. À sa séance d'ouverture, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire annoté de la session publié sous la cote TD/B/46/1 et Corr.1 (voir l'annexe I).

90. À la même séance, conformément aux propositions concernant l'organisation des travaux (TD/B/46/1), le Conseil a constitué deux comités de sessions chargés d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

*Comité de session I :*

*Point 4 :* Progrès de l'application du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, et état des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

*Comité de session II :*

*Point 5 :* Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

91. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session I :

Président : M. Walter Lewalter (Allemagne)  
Vice-Président/Rapporteur M. Mussie Delelegn (Éthiopie)

92. Ont été élus membres du Bureau du Comité de session II :

Président : M. Adolphe Nahayo (Burundi)  
Vice-Présidente/Rapporteuse : Mme Ingrid Mollestad (Norvège)

**D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 1 c) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**E. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Conseil**

(Point 1 d) de l'ordre du jour)

[À compléter]

**F. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

(Point 8 de l'ordre du jour)

[À compléter]

**G. Adoption du rapport**

(Point 10 de l'ordre du jour)

[À compléter]

-----